

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis  
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 29 juin 2016

---

Délibération n°1

Objet : Présentation du budget primitif 2016

---

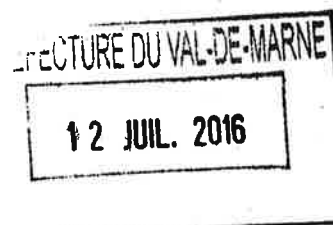
Le 29 juin 2016, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :



**LE COMITE SYNDICAL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;

**Vu** les statuts du Syndicat ;

**Considérant** que les collectivités et leurs groupements ont en principe pour obligation de soumettre à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires pour l'année dans un délai de deux mois qui précède le vote du Budget primitif ;

**Considérant** qu'il en va toutefois différemment pour les collectivités ou les groupements de collectivités nouvellement créés et n'ayant pas encore adopté leur règlement intérieur ;

**Considérant** que, si le Syndicat n'est donc pas, en l'état, soumis à cette procédure, il paraît néanmoins intéressant d'évoquer les orientations budgétaires proposées, et de permettre au Comité syndical de les approuver ;

Entendu le rapport de M. Christian Hervy ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

D'approuver la présentation du budget primitif 2016 proposée par le Président.

---

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**Le Président**

